

RELEVÉ DE DÉCISIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

Hommage rendu à Monsieur Gérard SOPHIE

Voies piétonnes - Etudes

Monsieur le maire présente les conclusions du cabinet SETUR relatives à l'aménagement des voies piétonnes sécurisées dans les deux bourgs de La Chapelle Enjurer et d'Hébécrevon.

Certaines voies vont nécessiter quelques aménagements afin de permettre le cheminement à pied en toute sécurité :

- La Chapelle Enjurer – rue de la source avec un rétrécissement de chaussée.
- Hébécrevon – route de Saint-Gilles avec un cheminement permettant un accès au bourg depuis le lotissement Hébert.

D'autres voies seront envisagées : rue du Pont crochu pour rejoindre le chemin du château d'eau, rue de la Viesrie jusqu'à la ferme de l'hôtel Glinel, rue du Menil Guillaume, route de Périers/Saint-Lô.

Une dépense de **321 792 euros HT** est estimée par le cabinet SETUR.

Un complément devra être apporté par les services du Conseil Départemental afin de sécuriser les entrées de bourg et de limiter les vitesses sur ces voies départementales.

Le conseil municipal accepte le déplacement des secteurs agglomérés avec zones à 50 km/h puis à 30 km/h.

Ces divers travaux pourraient faire l'objet de subventions de l'Etat et du Conseil Départemental.

Subventions aux associations 2026

Les subventions 2026 sont proposées, identiques à l'année 2025.

A noter une aide de 8 000 euros pour les projets pédagogiques des 2 écoles.

Concernant le projet spécifique porté par le Bouillonnant Valthère, il est proposé que celui-ci soit examiné par la future municipalité.

Par anticipation une somme maximum de 2 000 euros sera inscrite au budget 2026.

Locaux à louer

Arrivée d'un diététicien à la maison de santé et d'une psychopraticienne au Tilia au 1^{er} février 2026.

A noter également la location du logement meublé situé sur les locaux scolaires par 2 étudiantes en médecine.

Terrain des Teurses – Choix du géomètre.

Monsieur le maire rappelle qu'un parking a été réalisé en 2005, ainsi qu'un élargissement des voies communales afin de permettre la poursuite des courses de côtes nationales. Ces espaces sont situés sur les communes d'Agneaux et de Thèrevail (Hébécreevon).

Il convient de régulariser cette situation afin d'acheter le terrain d'assiette de ces aménagements.

Pour ce faire, un document d'arpentage est nécessaire.

Le Cabinet DROUET est retenu pour cette réalisation, avant saisine de l'acte notarié.

Le Maire de Thèrevail, Gilles Quinquenel

Tous les relevés de décisions de conseil municipal sont à retrouver sur le site internet www.thereval.fr, rubrique « Mairie, Conseil municipal »